28e ANNÉE N° 2355 PARAIT LE SAMEDI 30 NOVEMBRE 1912

SISTERON JOURNAL

RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

Fondateur : A TURIN — Directeur gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Vers la Détente

La détente qui s'était déjà manifestée entre l'Autriche et la Russie dans la soirée de mardi, s'est encore accentuée au cours des dernières vingt-quatre heures ; et dans toutes les capitales, l'optimisme renaissait.

Le communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publié lundi, la note officieuse russe lancée avant-hier, les informations venues hier de Vienne et corroborées par un entrefilet sans doute inspiré du *Fremdenblatt*, organe du comte Berchtold : tout faisait penser que les grandes puissances voulaient écarter la menace de guerre et remettre à des négociations plus ou moins lentes et difficiles, la solution du litige albanais, comme le règlement de la question du port serbe.

Il est même permis de voir une concordance, non point fortuite, mais voulue et préméditée, entre les trois documents officieux que nous venons d'énumérer. Et cette concordance laisse entendre que Vienne, Berlin et Pétersbourg ont conféré depuis samedi et que les moyens d'un arrangement ont été examinés. Le rôle de l'Allemagne se précise au lendemain de la visite de l'archiduc héritier d'Autriche à Berlin et du départ du général Tatischeff pour Pétersbourg. Guillaume II aura usé de toute son influence auprès de la chancellerie austro-hongroise et auprès de la chancellerie russe pour conjurer un choc armé où il se serait cru engagé à intervenir, et auquel la nation allemande ne souhaitait à aucun prix d'être mêlée. Ainsi s'expliqueraient les articles plus modérés des journaux de Vienne comme les affirmations officielles russes, qui ont commencé à rassurer l'opinion.

L'audience accordée, mardi soir, par le tsar, à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, comte Thun, aurait contribué à préciser certains détails et à éliminer certaines divergences de vues. En tout cas, à Saint-Pétersbourg, on marque une réelle satisfaction des résultats qui auraient été obtenus au cours de cet entretien.

Est-ce à dire que les pourparlers plus ou moins mystérieux auxquels nous faisons allusion, aient été menés en dehors de la France et de l'Angleterre ? Non point, et ce qui fait justement leur valeur, c'est qu'ils ont rétabli entre les six grandes puissances un minimum d'entente.

Ces six puissances sont d'accord — répétons-le encore — pour renvoyer à l'heure où la paix balkanique sera signée l'examen officiel de la question albanaise. C'est-à-dire que l'Autriche ne viendra pas compliquer par des sommations et par des intrusions dangereuses la besogne déjà si lourde des négociateurs de Tchataldja. C'est-à-dire aussi qu'elle donne une preuve de patience et de bonne volonté, dont il pourra lui être tenu compte. Et enfin dans les journées qui vont encore s'écouler, il y aura place pour des échanges de vues où s'élaborera la solution attendue.

Et ainsi l'on s'acheminera peu à peu vers la conférence, qui apparaît inévitable, qui substituera la discussion générale au colloque à deux — pour le plus grand bien de la paix — et qui d'ailleurs ranimera la tradition des congrès du passé. C'est toujours dans un congrès ou dans une conférence que s'est tranchée la question d'Orient, aux étapes successives de son évolution. Le principe de cette assemblée diplomatique est à peine contesté maintenant, et ce sont surtout sur des modalités que le débat est ouvert.

Les pourparlers de Tchataldja continuent. Le bruit a couru que la Turquie voulait les rompre. Il était probablement erroné, à coup sûr prématuré : car tout indique que les Bulgares n'ont pas dit leurs derniers mots et qu'ils feront encore des concessions.

Les Bas-Alpins à Paris

Nos compatriotes de la Capitale ont inauguré, samedi dernier, leurs réunions de l'hiver par un banquet et une petite fête, où ils se sont rencontrés plus nombreux que jamais.

Presque tous nos parlementaires avaient tenu, par leur présence, à renouveler au Président, M. Henri Brun, et au Comité, le témoignage du vif intérêt qu'ils portent à la « Société Fraternelle des Bas-Alpins » ainsi qu'aux œuvres d'amitié et de solidarité qu'elle poursuit. Une centaine de convives, heureux de se retrouver après la séparation de l'été, se pressaient dans les salons de la Taverne Gruber, et parmi eux, nos sénateurs, MM. Henri Michel et Perchot ; nos députés, MM. André Honnorat, Andrieu et Joly ; MM. Gassier et de Courtois, conseillers généraux ; M. Moisson, président de la Société des Hautes-Alpes, venu, avec sa fidélité habituelle, apporter aux amis bas-alpins le souvenir cordial des Hauts-Alpins de la capitale ; le Docteur Thieux, vice-président de la Provence, l'abbé Bellon aumonier du lycée Henri IV, le lieutenant Jaubert, etc.

Au dessert, M. Henri Brun prononce une courte allocution. Il entretient l'assistance des différentes initiatives du moment, pour lesquelles, avec un empressement et une cordialité auxquels il rend hommage, la presse du département lui prête un appui précieux.

« Nos journaux locaux, dit-il, qui viennent chaque semaine nous apporter les échos de là bas, doivent être pour chacun de nous, dans l'exil de la grande ville, comme des amis fidèles, auxquels la fête de l'accueil ferait oublier la longueur du voyage ».

Il donne des détails sur l'Exposition des Produits bas-alpins qui aura lieu les 20, 21 et 22 Décembre à la Société d'encouragement pour l'Industrie Nationale, 44, rue de Rennes, à Paris, et fait appel à tous les sociétaires, soit pour s'entremettre auprès des propriétaires producteurs susceptibles de devenir des exposants, soit pour amener à l'Exposition tous leurs amis et connaissances.

Un comptoir spécial y sera réservé à « l'Œuvre d'Assistance par le travail dans les Basses-Alpes » dirigée par Madame Joly, dont les objets de couture, dentelle et broderie si fins et si appréciés, ne manqueront pas de remporter un légitime succès.

« Ce qu'il importe de ne pas croire, ajoute-t-il, c'est que cette manifestation revête un caractère de bienfaisance.

L'exposition des produits alpins n'est pas une vente de charité. Nos fières populations, si déshéritées soient elles, n'ont pas besoin d'être secourues pécuniairement. Elles possèdent un fond de labeur et d'opiniâtreté qui les fait plus riches que les favorisés de la terre. Il importe seulement de savoir dégager et élargir le champ de leur activité. L'exposition est une œuvre de vulgarisation. C'est au prix réel que seront vendus les produits de nos montagnes. Notre but est de faire connaître au public parisien, dans leur fraîcheur et avec leur saveur originelle, nos productions locales.

Notre but est de créer des débouchés de vente aux propriétaires récoltants. La chose sera d'autant plus facile que par des échantillons de choix nous aurons su persuader le public parisien de la duperie dont il est l'objet, quand on lui vend sous le nom de produits du midi, à des prix excessifs, des miels, des fruits confits ou des huiles, de qualité secondaire ou falsifiés. »

Et il signale, alors, pour avoir auprès du Conseil municipal de Paris et des services de l'octroi, en même temps que M. le sénateur Michel, essayé de faire remédier à cet état de

---

2

CONFÉRENCE

faite par M. le Capitaine PICHON du 112e d'Infanterie, à Sisteron aux membres des Ecoles Primaires Supérieures et Communales, des notabilités de la ville et des élèves du Collège

Les jeux animés des classes préparatoires seraient une offense à la dignité de ces futurs citoyens à la barbe naissante, que hantent déjà de bien plus importants soucis que celui de jouer aux bancs, au cheval fondu ou au chat perché.

Pour les jeunes filles c'est plus grave. La fillette, passé une dizaine d'années, ne joue plus ou alors c'est à des jeux bien sages qui ne réparent aucun des dommages qu'a subi son frêle organisme. Tout contribue à la maintenir dans cette facheuse immobilité : son costume, le souci de la décence, le désir d'être comme il faut, la mode elle-même : Allez donc sauter à la corde avec une jupe entravée et un corsage kimono.

Et pourtant c'est elle surtout qui aurait besoin de respiration et de bonne circulation, le sujet est trop délicat et une partie de mon auditoire est trop jeune pour que je m'appesantisse sur ce point.

Je me bornerai à rappeler le corset, qui dès 13 à 14 ans, brochant sur toutes les défectuosités provenant du matériel scolaire ou de la faiblesse dûe à la croissance, achève de comprimer les poumons et d'ankyloser les hanches.

La gymnastique respiratoire quotidiennement et rationnellement pratiquée est pour la jeune fille comme pour le jeune garçon la panacée de tous ces maux.

C'est dans les sociétés de sport de préparation militaire que le jeune homme, lui, trouvera l'enseignement physique, que dans l'état actuel des choses l'école est impuissante à lui donner.

Depuis la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée qui a abaissé à deux ans le service militaire exigé de tout citoyen français, le gouvernement a encouragé la création de sociétés dites de "préparation militaire" et a institué un brevet spécial dit "brevet d'aptitude militaire" pour couronner et récompenser les élèves de ces sociétés ; aux titulaires de ce brevet sont accordés de nombreux et importants avantages :

1° Choix de l'arme, et pour les mieux notés choix de la garnison.

2° Faculté pour les mieux notés de devancer l'appel par un engagement conditionnel de 3 ans dans un corps de leur choix, avec faculté d'être renvoyés au bout de 2 ans s'ils obtiennent le brevet de chef de section.

3° Faculté de passer caporal à 4 mois de service et sergent à 10 mois.

A Sisteron fonctionne depuis plusieurs années une de ces sociétés : *La Durance*, qui sous l'impulsion dévouée de mon ami M. Clergue a donné des résultats très appréciables. L'an dernier j'ai jugé qu'il était de mon devoir d'officier et de citoyen de ne pas me borner à redresser au fort les écarts de conduite de soldats égarés et j'ai mis d'une façon entière ma personne et les gradés de la Section à la disposition de la Société de préparation militaire. En cinq mois seulement, nous avons obtenu des résultats appréciables et encourageants : une vingtaine de jeunes gens de 13 à 20 ans ont suivi nos cours du dimanche, cinq se sont présentés au brevet, trois ont été reçus dans les tous premiers du département, dont le premier lui même, M. Richaud, les deux autres eussent été infailliblement reçus aussi si nous avions pu commencer plus tôt leur préparation physique.

De plus, j'ai obtenu deux encouragements qui m'ont été infiniment précieux. L'officier supérieur qui a inspecté quelques jours avant l'examen la société *La Durance* a bien voulu dire à M. Clergue et à moi qu'il était frappé de l'enseignement tout militaire et pratique donné à nos élèves et de leur excellente façon de se présenter. Quelques jours après M. le Principal du Collège, me disait qu'ayant remarqué chez quelques-uns de ses grands élèves une heureuse modification d'attitude et même de conduite, il avait appris avec une heureuse surprise que c'étaient ceux qui suivaient nos cours.

Qu'est-ce qu'une Société de préparation militaire et surtout que doit-elle être ?

Si nous jetons les yeux autour de nous, nous en verrons de bien des sortes ; la plus part proviennent d'anciennes sociétés sportives qui se sont transformées ou ont ajouté à leurs programmes l'étude des matières du brevet d'aptitude pour pouvoir en faire bénéficier leurs adhérents. Ce sont en général les meilleures, quoi qu'on puisse trop souvent leur reprocher de représenter telles ou telles côteries de leur bourg ou de leur village et d'avoir parfois un esprit de particularisme fâcheux. Mais, je le répète, lorsqu'elles ont les moyens de se procurer des instructeurs de l'armée, elles donnent très souvent d'excellents résultats.

D'autres, souvent très tapageuses et faisant beaucoup de réclame, entendent grouper en prenant pour but ou pour prétexte l'instruction militaire, les enfants des membres de tels ou tels partis politiques. A quelque nuance qu'elles appartiennent on ne saurait trop réprouver l'esprit de ces associations. La société de

© VILLE DE SISTERON

choses, la situation défavorable faite dans la capitale à nos huiles d'olive, frappée d'un droit exorbitant de 65 fr. par 100 kilogs, alors que les autres huiles ne payent que 12 fr. et les beurres 14 fr.

Puis il rappelle l'approche du jour de l'An et l'*Œuvre des Etrennes* créée à la « Société Fraternelle des Bas-Alpins à Paris », voici onze ans par son dévoué vice-président M. André Honnorat Il espère que les sociétaires se souviendront des pauvres petits enfants de nos montagnes, sur le visage desquels le jouet venu de Paris et offert par des amis inconnus peut amener un sourire de joie.

Dans le courant de la soirée, une petite fête, organisée par M. René Brun, réunit les convives du banquet aux nombreux compatriotes empêchés d'y prendre part et permit à l'assistance de se distraire. Des chansonniers montmartrois et des artistes de théâtres et concerts parisiens se firent entendre dans l'intervalle des danses.

Chronique Locale

SISTERON

Primes à la sériculture — Le maire de Sisteron informe les éducateurs de vers à soie que les primes pour l'année **1912** sont payables dès maintenant à la Caisse de M. le Receveur des finances. il est rappelé aux sériciculteurs que pour pouvoir toucher cette prime ils doivent présenter le récépissé jaune qui leur a été délivré.

Classe 1912. — Les jeunes gens nés en 1892 sont invités à se présenter sans retard au secrétariat de la mairie en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement.

Ste-Cécile. — Contrairement à ce que nous avons annoncé la semaine dernière, la fête de Ste-Cécile a été renvoyée à quinzaine, la salle du Casino étant promise à une troupe d'operettes qui viendra en représentations dans notre ville.

Nos boulangers. — Les patrons boulangers sont, parait-il, bien décidés à fermer leur four au 1e janvier si la mise en demeure adressée au conseil municipal reste sans effet.

Les pourparlers engagés entre les détenteurs de cet inique droit du soixantième et la mairie n'ont pas l'air d'aboutir et, ce ne sera pas un spectacle banal de voir au 1e janvier l'honorable corporation des patrons boulangers se présenter aux portes des fours banaux en tricot, le tablier blanc, la planche à pain sur la tête et la panouche au port d'arme.

Si Sisteron doit rire ce jour là, seuls, les palpeurs du soixantième riront jaune, car leurs fours sont loin d'êtres en état pour y cuire ainsi que l'exige l'acte concernant cet impôt féodal.

Attendons-nous donc à rire comme de petites folles à la date fixée.

Chambre de Commerce — Les électeurs à la Chambre de commerce des Basses-Alpes sont invités à prendre part à l'élection qui aura lieu dimanche 8 décembre prochain.

Foire. — Après demain se tiendra à Sisteron la foire dite de Sainte-Catherine.

Casino Théâtre. — C'est le Dimanche 8 Décembre, en matinée et soirée, que nous aurons au Nouveau Casino deux représentations de *Le Duel* l'admirable pièce de Lavedan, le plus grand succès de l'illustre académicien à la Comédie-Française. Cette œuvre a pris place à côté des plus grands succès du théâtre de notre temps : *Madame Sans Gêne, Cyrano de Bergerac, l'Aiglon.*

Le Duel est la pièce la plus passionnante, la plus humaine, la plus émouvante qui ait été représentée depuis trente ans.

Ce sont, rappelons-le, les artistes du théâtre du Gymnase de Marseille, qui, sous la direction de M. Lafarge, impresario, viendront jouer *Le Duel* dans notre ville.

Affaire de mœurs. — Depuis quelque temps un relâchement dans la jeune génération de 14 à 16 ans, se faisait sentir dans notre ville ; les pères de famille manifestaient leur mécontentement de ce que leurs enfants soient reçus dans certains établissements, où on leur servait de l'absinthe, et trois plaintes formelles étaient portées, sans résultat hélas ! pour des faits beaucoup plus graves. Un évènement vient de se produire qui, espérons-le, amènera une intervention des autorités, de la police et même de la justice pour faire cesser un état de choses nuisible à la moralité et à la santé de nos enfants.

On sait qu'il s'agit de la recherche d'une fillette de 15 ans trouvée dans une maison mal famée.

Foucard. — M Foucard et Mlle Estelle Foucard, donneront ce dimanche Ier décembre une séance artistique et comique dans la salle des fêtes de la rue de la Mission, à 8 heures du soir

Le talent de l'artiste distingué qu'est M. Foucard et celui de Mlle Foucard, atteindront parmi nous le meilleur succés Le programme de la soirée largement distribué dans le public, est des plus variés et des plus attirants

Prix des places : premières, 1 fr ; secondes, 0,40. Cartes en vente au Bazar Parisien, chez M. Clément, coiffeur, et à la porte d'entrée.

Ouverture des portes à 7 h. 1/2 ; séance à 8 heures.

Tribune réservée aux hommes. Salle chauffée.

Vieillard de 80 ans, seul, demande une domestique, gages de 40 à 50 francs. S'adresser au journal.

Cinéma Casino. — Toujours trés suivies sont les séances que donne chaque samedi le cinéma 'Le Rêve.'

Au programme de ce soir, du côté artistique : *Colla di Rienzo*, scène dramatique ; *Le poison du Dr Rouff*, interprété par deux artistes de la comédie française. Au comique, *Soir de première*, et bien d'autres numéros toujours intéressants.

VIOLONS Violoncelles vieux, achetés chers, écrire à Henri FOIDRAS, expert en lutherie, 12, rue Champ-Oiseaux, ROUEN.

Situation indépendante et lucrative offerte à toute personne active possédant nombreuses relations. Ecrire *Presse Nouvelle*, 42, rue Notre-Dame des Victoires, Paris.

On demande une femme de ménage, 3 heures par jour, six sous l'heure, S'adresser au journal.

ETAT-CIVIL

du 22 au 30 novembre 1912

NAISSANCES

Clément Albert Célestin. — Delaye Albert.

MARIAGES

Entre Calloir Laurent, employé au P.L.M. à Nice et Mlle Guilleminot Juliette, modiste à Blaisy-Bas.

DÉCÈS

Grillet Jean Michel, 72 ans, hospice.
Paire Joseph, 10 ans, hospice.
Delaye Albert, 1 jour.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

Les Pilules Suisses dépuratives toniques, laxatives, nettoient l'estomac, tonifient le corps, purifient le sang.

Aux Enrhumés

Lorsque la toux ne cède pas aux soins habituels, devient opiniâtre, spasmodique et s'accompagnent d'expectoration abondante (suites de bronchites ou d'influenza, catarrhe, asthme), il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est instantané et la guérison survient progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

MELASSE SAY

17 fr, les 75 kilos, franco gares, Hautes et Basses-Alpes

MONNIER, DOCKS GÉNÉRAUX, GAP

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

AUX ENCHÈRES
Publiques et Volontaires

fixée au **Dimanche premier Décembre** mil neuf cent douze, à **deux** heures de l'après-midi, en l'étude de Me **BOREL**, à **Sisteron.**

Des immeubles suivants, sis à **Sisteron,** appartenant à Madame Joséphine **Suau**, sans profession, épouse de M. Casimir **Heiriéis**, propriétaire à Sisteron.

PREMIER LOT

Une Maison d'Habitation

sise à **Sisteron**, *rue Droite*, numéro 6, composée de deux étages et vestibule au rez-de-chaussée, écurie en sous sol donnant sous le couvert de la rue de l'Evêché, portée au cadastre sous le numéro 732, section G, touchant les consorts Bonnet, Madame Lyon, la rue Droite et le couvert.

Mise à prix : **Quatre mille** francs, ci..... **4000 fr.**

DEUXIÈME LOT

Un Immeuble

sis à **Sisteron**, quartier de la *Haute Coste*, composé de remise, deux écuries et deux greniers à foin, porté au cadastre sous le numéro 891 section G, confrontant : la rue, Bouveris, Martel, Clément et Petit.

Mise à prix : **Mille** francs, ci..... **1000 fr.**

TROISIEME LOT

UNE

Grande Propriété

de rapport et d'agrément, divisée en deux exploitations, formant l'une la ferme « d'Aco de Catin », et l'autre

---

préparation militaire doit être la continuation et la sœur de l'école neutre accueillant sans distinction de classe ou d'opinion des parents, tous les jeunes Français désireux d'être des hommes vigoureux, prêts à entrer au service de leur patrie sans crainte comme sans chauvinisme déplacé, et voulant avant tout mettre en pratique le principe qui forme le troisième mot de la devise nationale : « Fraternité ».

D'ailleurs l'expression « Société de préparation militaire » est incomplète et de nature à faire craindre à certains esprits que le but d'une semblable association soit de préparer une génération de jeunes soudards. Ces sociétés doivent être avant tout, des sociétés d'éducation physique et morale, elles recevront aussi bien l'enfant vigoureux et sain que l'enfant malingre ou qu'un fâcheux accident rend impropre à tout service armé. Du moment que ces enfants peuvent y gagner en vigueur, se faire les poumons plus larges, atténuer leurs imperfections physiques, ils doivent être, plus que tous autres, l'objet des soins des instructeurs. L'amélioration de la race doit primer tout autre but et venir sur le même pied que la préparation au Devoir militaire.

Sur ce dernier point, le but que je m'efforcerai toujours de poursuivre, sera de préparer avant tout des conscrits envisageant sans illusion comme sans crainte les deux années qu'ils ont à passer sous les drapeaux Habitués qu'ils seront à franchir la porte du fort aussi familièrement que celle de l'école, du collège ou de l'atelier, la porte de la caserne ne sera plus pour eux un épouvantail.

Les deux causes qui donnent au jeune soldat la crainte instinctive du service sont les suivantes :

1° La terreur de la discipline militaire représentée comme impitoyable et le manque d'habitude d'être astreints à des règles de conduite fixes et invariables

2° La fatigue physique quelquefois écrasante occasionnée par les premiers mois d'entraînement à des organismes insuffisamment accoutumés aux exercices du corps,

Le conscrit affolé et malheureux est de deux espèces : c'est d'une part le jeune intellectuel habitué à une indépendance morale complète et a un confort matériel engourdissant. Celui-là, les rudes draps des fournitures militaires l'offusquent ; l'ordinaire, si copieux et si bien préparé qu'il puisse être, le rebute ; la parole un peu brève des caporaux et des sergents, vigilants chiens de berger du troupeau des recrues, le froisse. Au milieu de toutes ces petites rancœurs, il se décourage et la fatigue physique brochant sur le tout, il éprouve une répulsion horrifiée, se juge persécuté, mais on doit constater heureusement que dans le plus grand nombre des cas, quelques mois après l'accoutumance est venue et notre dépaysé du début est un alerte et vigoureux soldat.

L'autre conscrit malheureux est le paysan, celui à ce sont ni les lits de troupes, ni l'ordinaire qui le rebutent ; au contraire son confort physique n'a pas souvent été aussi grand ; mais c'est la manœuvre dont la rapidité et la précision laissent surpris ses membres un peu lourds, c'est par-dessus tout la théorie, qui pour lui est une suite de mots barbares qui se battent dans sa tête ; c'est la terreur que lui inspire tout gradé à commencer par son caporal qui est souvent son compagnon d'hier et de demain.

Eh bien, les élèves d'une société de préparation militaire bien comprise ne connaîtront ni ces angoisses, ni la courbature morale et physique qui accable les deux sujets que nous venons de citer. Ils n'auront pas non plus les illusions fâcheuses du gamin de 18 ans, engagé volontaire de cinq ans, combien à la légère, et invariablement dans le but de : « poursuivre sa carrière militaire ». Celui là, est souvent un sujet de caractère difficile dont ses parents se débarrassent par ce moyen.

C'est aussi le jeune indépendant qui ne voit dans le service militaire que le moyen d'esquiver la surveillance paternelle ou l'autorité de ses maîtres et qui escompte plutôt en signant son engagement la savoureuse liberté des permissions de la nuit que les devoirs stricts et précis du soldat. Soyez sûrs que je parle en connaissance de cause.

Nos adhérents au contraire, n'auront ni illusions, ni crainte. Le premier soin de leurs instructeurs sera de développer chez eux le sentiment du devoir et celui que les Anglo-Saxons appellent le contrôle de soi même. Habitués à se présenter correctement, à accepter de leur propre volonté l'autorité de leurs moniteurs, ils ne seront pas surpris d'avoir à obéir avant d'avoir à commander. Le fusil de guerre sera pour eux un objet aussi familier que leur plume ou que leurs instruments de travail, et l'entrainement méthodique et mesuré de leur jeune corps leur fera ignorer l'harassement classique du conscrit.

Est ce à dire que l'on va leur donner l'instruction complète du soldat. Certes non ! Marches, gymnastique et tir. voilà tout le fonds de notre programme au point de vue physique.

(*A suivre*).

CAPITAINE PICHON.

© VILLE DE SISTERON

la ferme de « Tillette », sise à **Sisteron**, aux quartiers d'*Aco de Catin, Tillette, Travers des Pères, Deffends-Martin* et *Champ de Rousson*, commune de **Sisteron.**

Les bâtiments comprenant : maison de maître au quartier d'*Aco de Catin*, ferme au même lieu avec écurie, remise, greniers, hangar, poulailler, porcherie, bergerie, et dépendances ; ferme au quartier de *Tillette* avec écurie, grenier, hangar, porcherie, bergerie et dépendances.

La propriété a une contenance totale de 116 hectares, 67 ares, 84 centiares, portée au cadastre lieux dits *Travers des Pères*, numéros 1760, 1782 à 1789, 1852 à 1859, 1774 à 1778, 1762, 1835, 1856, 1793, 1791, 1764 à 1766, 1980, 1830, 1861 à 1863, 1834, 1837 à 1850, 1884 section B ; lieu dit *Tillette* et *Gâche :* numéros 1946, 1955, 1958 à 1970, 1972 à 1980, 1983 à 1988, 1963, 1944, 1945, 1996, 1950, 1188, 1999 section B ; lieu dit *Deffends-Martin :* numéros 1497 à 1508 1519, 1520, 1528, 1516, 1640 à 1642 section B ; lieu dit *Champ de Rousson* ou *Champ de Mouton* : numéro 1489 section B.

Le tout en nature de pré, labour, vignes, vergers, hermas, bois et vagues.

Dans la vente sont compris les capitaux vifs et morts, attachés aux fermes et désignés au cahier des charges.

Mise à prix : **Vingt cinq mille** francs
ci..... **25.000 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Borel**, notaire à Sisteron, détenteur du cahier des charges.

Pour extrait :
P. BOREL.

Etude de Me Louis ROUBAUD
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Adjudication
VOLONTAIRE

Le **dimanche vingt neuf décembre** mil-neuf-cent douze à **une** heure et demie de l'après-midi et dans l'une des salles de la mairie de **Mison**, il sera procédé par le ministere de Me **Roubaud,** notaire à **Sisteron**, à la

Vente aux Enchères Publiques

par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur de divers immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune de **Mison** et appartenant à Monsieur Alphonse **Fournier**, propriétaire, demeurant et domicilié à Mison.

DESIGNATION

PREMIER LOT

Une **PROPRIÉTÉ** en nature de blâche, sise au quartier de « Bois Domenge », paraissant figurer au cadastre sous le numéro 283 de la section B. pour une contenance de 63 ares 60 centiares et confrontant au nord : Dose ; au levant : Vanouk ; au couchant : Garcin et au midi : Bardonnenche.

Mise à prix : **Trois cents** francs.
ci..... **300** francs.

DEUXIEME LOT

Une **PROPRIÉTÉ** en nature de terre labourable complantée d'amandiers, sise au quartier des « Armands » ou « Bois Domenge » paraissant figurer au cadastre sous le numéro 243 p. de la section B. pour une contenance approximative de 26 ares et confrontant au levant : Corréard ; au midi : Isnard ; au couchant : Bontoux et au nord : Cotton.

Mise à prix : **Neuf-cents** francs.
ci..... **900** francs.

TROISIEME LOT

Une **PROPRIÉTÉ** en nature de terre labourable et vigne complantée d'amandiers, sise au quartier de « Serre-Bourreau » paraissant figurer au cadastre sous les numéros 187 et 189 de la section B. pour une contenance approximative de 1 hectare 85 ares 10 centiares et confrontant au levant : chemin de service ; au nord Anglais et Corréard ; au couchant : Corréard et au midi Anglès et autres

Mise à prix : **Deux mille cinq cents** francs.
ci..... **2.500** francs.

QUATRIEME LOT

Une **PROPRIÉTÉ** arrosable, en nature de prairie d'une contenance approximative de 20 ares, à prendre sur plus grande contenance, sise au quartier des « Jonchiers » paraissant cadastrée sous le numéro 61 section B. confrontant dans son ensemble, au midi : Chemin ; au couchant : Blanc et Silve ; au levant : chemin des Belons et au nord : Anglais.

Ce lot sera séparé de la partie restante par une ligne droite partant au couchant : de la borne limite des propriétés Blanc et Silve et allant aboutir dans la direction Sud Est à l'intersection du chemin des Belons et d'un chemin de service, de sorte que ce 4me lot sera limité au midi par un chemin de service ; au couchant par la propriété Blanc et au nord-est par le 5me lot ci-aprés.

Mise a prix : **Cinq cents** francs.
ci..... **500** francs.

CINQUIEME LOT

Une **PROPRIÉTÉ** arrosable en nature de pré et jardin, complantée d'arbres fruitiers, d'une contenance approximative de 12 ares à prendre sur plus grande contenance, sise au quartier des « Jonchiers » paraissant cadastrée sous le numéro 61 sention B. confrontant dans son ensemble au midi : chemin ; au levant : chemin des Belons ; au nord : Anglais ; au couchant : Blanc et Silve.

Ce lot aura sur toute sa longeur une largeur de 12 mètres, à prendre : au couchant et dans la direction Sud-Nord à partir de la borne séparative des propriétés Blanc et Silve ; et au levant, dans la direction Sud-Nord, à partir de l'intersection du chemin du service et du chemin des Belons, de sorte que le 5me lot sera limité, au couchant par la propriété Silve ; au nord par la portion restante au vendeur et au nord-ouest par le 4me lot ci-dessus.

Mise à prix **Quatre cents** francs
ci..... **400** francs.

SIXIEME LOT

Une **PROPRIÉTÉ** en nature de luzernière, complantee d'arbres fruitiers d'une contenance de 40 ares, formant un trapèze rectangle, dont la base nord sera formée par la limite de la propriété Corréard, ainsi que la hauteur rectangulaire au levant, à prendre sur plus grande contenance, sise au quartier des « Treilles » paraissant cadastrée sous le numéro 300 de la section B. et confrontant dans son ensemble au levant et au nord : Corréard ; au couchant : Isnard ; au midi : chemin Tron

Ce lot confrontera au levant et au nord : Corréard ; au couchant : Isnard et au midi le 7me lot ci-après.

Mise à prix : **Trois cents** francs.
ci..... **300** francs.

SEPTIEME LOT

Une **PROPRIÉTÉ** en nature de luzernière complantée d'arbres fruitiers, d'une contenance de 40 ares, formant un trapèze dont la base nord sera formée par le lot ci-dessus à prendre sur plus grande contenance, sise au quartier des « Treilles » paraissant cadastrée sous le numéro 300 section B.

Ce lot confrontera au nord le 6me lot ; au couchant : Isnard ; au levant : Corréard et au midi : chemin

Mise à prix : **Trois cents** francs.
ci..... **300** francs.

HUITIEME LOT

Un corps de bâtiment à usage de **Maison d'habitation** ou s'exploitait autrefois un café, sise au hameau des Armands, élevée sur caves, et rez-de-chaussée, d'un étage avec combles au-dessus, comprenant 4 piéces au rez de chaussée et 5 piéces au 1e étage ; lieu d'aisance et débarras.

Ladite maison confrontant au couchant : la route nationale ; au midi : Maurel ; au nord : bâtiment à Mme Fournier ; et au levant : passage privé appartenant au vendeur et à Monsieur Maurel, sur lequel l'acquéreur aura seulement droit de sortie et de passage, à pied, à cheval, voiture et bestiaux.

Mise à prix : **Trois mille** francs.
ci..... **3000** francs

ABLOTISSEMENT

I Les 4mes et 5mes lots ci-dessus après avoir été exposés séparément aux enchères, seront ablotis et de nouveau exposés aux enchères sur une mise à prix qui sera fixée par le total des adjudications partielles, ou des premières mises à prix.

II. Les 6mes et 7mes lots ci-dessus, après avoir été exposés séparément aux enchères, seront ablotis et de nouveau exposés aux enchères, sur une mise à prix qui sera fixée par le total des adjudications partielles, ou des premières mises à prix.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Louis **Roubaud**, notaire à **Sisteron**, dépositaire du cahier des charges.

On peut traiter de gré à gré avant les enchères.

Pour extrait :
L. ROUBAUD.

LA HERNIE

n'est plus une infirmité pour ceux qui ont adopté les Appareils de A. CLAVERIE, de Paris

Les personnes atteintes de hernies ont un **intérêt vital** à assurer la réduction **intégrale** et la contention **absolue** de leur infirmité au moyen d'un appareil réellement **sérieux** et **perfectionné**.

Leur bien être, leur santé, leur capacité de travail, **leur existence même** en dépend.

Aussi c'est ce qui explique la renommée universelle des merveilleux **Appareils sans ressort** inventés et récemment perfectionnés par le grand Spécialiste de Paris, **M. A. CLAVERIE,**

Ces incomparables appareils qui viennent de remporter à l'Exposition de Londres 1912 le **Grand Prix** et le **Grand Diplôme d'Honneur** sont actuellement considérés comme les **premiers bandages du monde.**

Ils procurent dès leur application l'**obturation parfaite** de l'anneau herniaire ainsi que la réduction radicale et la contention absolue et **toujours garantie** des hernies les plus volumieuses et les plus anciennes.

Aussi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le Grand Spécialiste, désireux de faire profiter chacun des avantages de sa nouvelle découverte est actuellement de passage dans notre contrée et nous ne saurions trop leur conseiller de lui rendre visite, avec l'assurance d'obtenir un soulagement immédiat et définitif à leurs souffrances.

M. **CLAVERIE**, recevra de 9 h. à 5 h. à :
SISTERON, Dimanche 1er Décembre, *Hôtel des Acacias.*
FORCALQUIER, Lundi 2, *Hôtel Lardeyret.*
VEYNES, Mardi 3, *Hôtel Dousselin.*
MANOSQUE, Vendredi 6, *Hôtel de la Poste.*

Ceintures ventrières perfectionnées pour les déviations des organes de la femme — Bas pour varices — Orthopédie, Prothèse.

UN PRETRE offre de faire connaître gratuitement recette infaillible pour guérir rapidement et radicalement **Epilepsie, Maladies du Système nerveux, Neurasthenie.** Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

Cabinet Dentaire
E. CASAGRANDE
Dentiste
(visible tous les jours)
Place de l'Horloge, maison Gastinel,
à SISTERON (B-A)

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Chemins de fer de Paris Lyon-Méditerranée

L'Hiver à la Cote d'Azur

Billets d'aller et retour collectifs, 1e 2e et 3e classes, valables 33 jours, faculté de prolong. délivrés jusqu'au 15 mai dans toutes les gares P.L.M. aux familles d'au moins trois personnes, pour *Cassis, la Ciotat, St-Cyr, la Cadière, Bandol, Ollioules, Sanary, La Seyne, Tamaris-s mer, Toulon, Hyères* et toutes les gares situees entre *St Raphael, Valescure Grasse, Nice* et *Menton,*

Minimum de parcours simple : 150 kilom.

PRIX : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3e personne bénéficie d'une réduction de 50 o/o, la 4e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o/o.

Arrêts facultatifs

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

NOTA. — Pour tous renseignements (prix horaires, etc.) se reporter au Livret Guide Horaire PLM, 0 fr. 60 dans toutes les gares du réseau, ou envoyé contre 0 fr. 80 adressés en timbres poste au Service de l'Exploitation de la Cie P.L.M. 20 boulevard Diderot, Paris.

Bulletin Financier

Notre marché s'améliore, avec circonspection toutefois, car la première cote de Vienne témoigne de quelque froideur.

Le 3 0/0 s'inscrit successivement à 89.87, 89.90 et 89.92

Parmi les fonds d'Etats étrangers, à signaler la meilleure tenue de l'Extérieure qui salue par un progrès de 0 fr. 50 la signature du traité franco espagnol. L'Italien se relève à 98 60. Le Turc se maintient à 94.05. Le Serbe est en progrès sensible à 82 06.

Les Fonds russes sont en reprise : Le Consolidé gagne 75 centimes à 91.50.

Les divers Etablissements de crédit se raffermissent : Crédit Lyonnais 1577 ; Crédit Foncier 850; Société générale 82 ; Banque Franco-Americaine 492 ; Banco di Roma 112.

Le Suez est ferme à 6110.

Les valeurs industrielles russes regagnent du terrain : Briansk 498, Malzoff 1165, Hartmann 695, Toulla 975.

Parmi les charbonnages russes, la Sonowice remonte à 1424 et parmi les pétrolifères la Bakou gagne 25 francs à 1895.

Le compartiment cuprifère s'améliore sensiblement : Le Rio s'élève à 1895.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

MESDAMES pour ***Douleurs, Irrégularités, Suppressions*** ou tout **RETARD DES EPOQUES** adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance LACLOX pharm.-spécialiste, Lille (Nord), qui vous enverra tous renseignements.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt 28, Rue d'Enghien, PARIS.

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES
Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme
guérison rapide et assurée par le
"PULVEOL"
qui s'emploie en
Inhalations, Gargarisme, Vaporisations
— **EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES** —

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

MÉLASSE SAY

Aliment de 1er Ordre

POUR CHEVAUX ET BESTIAUX

Economise — Engraisse rapidement

Evite les maladies — Conservation indéfinie

Livraison en sacs plombés de 75 kilos au prix de 17 francs le sac franco toutes gares départements par 5 sacs à la fois. — Prix spéciaux pour marchés

DEPOT POUR LES HAUTES ET BASSES-ALPES

DOCKS GÉNERAUX DES ALPES

J. MONNIER, avenue de Grenoble, GAP

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime

pour

DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES

et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline
Flûtes mousseline
Biscottes mousseline
Céréaline au gluten
Céréaline au Cacao
Céréaline à la viande de bœuf
Semoules mousseline de gluten
Semoules mousselines torrefiées
Flocons mousseline d'avoine
Flocons mousseline d'orge
Flocons mousseline de lentilles
Farine mousseline torréfiée
Farine mousseline de lentilles
Farine mousseline de haricots verts
Crême mousseline d'avoine
Crême mousseline d'orge
Crême mousseline de riz
Crême mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F. GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, B-A

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS

CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON